



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE EN DATE DU 13 OCTOBRE
2015 à 19 h

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Daniel Moine, Jean-François Bertin, Mohammed Oubenaïssa, Christian Dyssli, Céline Gayet, Audrey Villemain, Marine Martin-Jary, Philippe Morel.

Absentsexcusés : Jean-Luc Royer, Marie José Vergon-Trivaudey, Leonel Mounoussamy.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 06 septembre 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Suffrages exprimés : 12

- **Maison Racine**

Profitant de la vente de la maison Racine et du terrain attenant, la commune active un emplacement réservé prévu pour l'élargissement de la rue des Jardins (passage à 6 ml). Le montant de la transaction a été fixé à 3000 €, les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la commune.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

- **Modification de crédit**

- Prélever une somme de 23 € du compte 022 pour une somme en non valeur affectée au budget eau à tort à destination du compte 6541.
- Prélever au compte 2158 de la somme de 500 €, au programme 2012-2 article 2315 pour la somme de 1 244 €, au programme 2015-1 pour la somme de 1084 € à destination du compte 21311 programme 804.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

- **Réflexion du Conseil municipal sur une éventuelle aide aux réfugiés Syriens suite à la demande de Christian Dyssli**

Les différentes actions connues sont rappelées :

- La CAGB a fait une opération de collecte
- Pelousey avec le CCAS a lancé une collecte en lien avec la CAGB
- Les associations 'AGIR' et 'CIMADE'

Pour la commune de Chaucenne :

- Pas de logement disponible pour accueillir une famille

- Mise en place d'une collecte de dons ou toute autre action avec la CAGB ou une association voisine.
- Le CCAS avec Marine Martin-Jary prend en charge cette démarche, Christian Dyssli propose son aide.

Délibérations :

ACQUISITION DE TERRAIN

N ° 2015/10/13/01

Le Maire rappelle l'approbation du PLU de la commune de Chauenne sur lequel figure un emplacement réservé afin de permettre l'élargissement de la rue des Jardins.

A l'occasion de la vente de la propriété appartenant aux conjoints Racine, il paraît judicieux de mettre en œuvre une procédure d'acquisition de cette bande de terrain.

Des contacts ont été pris avec les vendeurs, le notaire et l'acheteur. Une proposition pour une acquisition d'environ 80 m² pour la somme de 3 000 € a été faite.

Le notaire a informé la commune que cette proposition convenait à l'ensemble des intervenants.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal :

- Décide l'acquisition d'une bande de terrain sur les parcelles AB 44 , 160 et 159 d'environ 80 m² permettant l'élargissement de l'emprise de la voie communale nommée rue des Jardins à une largeur de 6 mètres, pour un montant de 3 000 €.
- S'engage à régler les frais inhérents au bornage par un géomètre et aux frais d'acte par le notaire seront à la charge de la commune.
- Autorise le Maire à signer les actes et les documents afférents au dossier.

Décision prise à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE CREDITS BUDGET COMMUNAL

N ° 2015/10/13/02

Monsieur le Maire indique qu'une admission en non-valeur a été décidée lors d'un précédent conseil. Cette admission en non-valeur dont une partie doit être mandatée sur le budget communal nécessite une modification de crédits.

L'exposé du Maire entend, le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 23 € du compte 022 dépenses imprévues à destination du compte 6541.

Par ailleurs quelques ajustements du budget communal entraînent une modification de crédits afin de permettre le règlement de l'actualisation définitive des honoraires :

Prélèvement au compte 2168 pour la somme de 500 €, au programme 2012-2 article 2315 pour la somme de 1 244 €, au programme 2015-1 article 2031 pour la somme de 1084 € à destination du compte 21311 programme 804.

Décision prise à l'unanimité.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le jeudi 29 octobre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.